



DECISION DE MONSIEUR LE MAIRE DMM 172
PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

ANNULE ET REMPLACE LA DECISION DE MONSIEUR LE MAIRE DMM 170

Marché Public « Aménagement des rues de Bouillargues et de la Farelle »

Objet : avenant n°1

Entreprise : EIFFAGE ROUTE GRAND SUD

Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°DE202502_01B du 11 février 2025 relative aux délégations du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Vu le marché public, passé en procédure adaptée, pour l'aménagement des rues de Bouillargues et de la Farelle, d'un montant initial de 1 141 755,48 € HT (offre de base retenue), notifié le 11 mars 2025,

Considérant qu'il est nécessaire d'annuler et remplacer la Décision du Maire DMM_170 de façon à intégrer des travaux supplémentaires,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la signature de l'avenant n°1 (annule et remplace) du marché de travaux pour l'aménagement des rues de Bouillargues et de la Farelle, qui a pour objet de prendre en compte les modifications suivantes, conformément à la liste des prestations modifiées, ci-annexée :

Travaux en plus-value :

- + 216 206,54 € HT

Travaux en moins-value :

- - 224 609,70 € HT

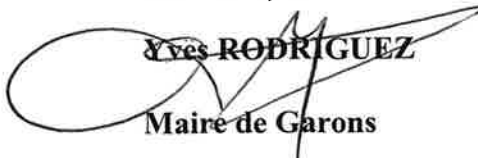
● Total : - 8 403,16 € HT

Le montant du marché est ainsi porté à 1 133 352,32 € HT, représentant une diminution de 0,74 % du marché initial.

ARTICLE 2 : les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ARTICLE 3 : la présente décision sera affichée en mairie.

A Garons, le 30 OCT. 2025


Yves RODRIGUEZ
Maire de Garons

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

MAIRIE DE GARONS

Grand Rue

30128 GARONS

Tél. : 04 49 29 59 00

B - Identification du titulaire du marché public

EIFFAGE ROUTE GRAND SUD – Établissement EST Languedoc - Roussillon

166 route de Beaucaire

CS 20001

30034 NÎMES CEDEX 1

Tél. : 04 66 28 22 22

N° Siret : 398 762 211 00231

C - Objet du marché public

■ Référence du marché public :

« AMENAGEMENT DES RUES DE BOUILLARGUES ET DE LA FARELLE »

■ Date de la notification du marché public :

■ Durée d'exécution du marché public : **7,5 mois**

■ Montant initial du marché public :

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 30/10/2025

Publié le 30/10/2025

ID : 030-213001258-20251030-DMM_172-AU



Désignation des prestations ordonnées	Quantité	TVA	Prix unitaire		Total *	
			HT	TTC	HT	TTC
L'ensemble des prestations prévues au marché		20%	1 141 755,48 €	1 370 106,58 €	1 141 755,48 €	1 370 106,58 €
Montant total de l'ordre de service					1 141 755,48 €	1 370 106,58 €

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Cet avenant annule et remplace l'avenant n°1 du marché.

→ Prestations modifiées en plus au marché :

Total = + 216 206,54 € HT

→ Prestations modifiées en moins au marché :

Total = - 224 609,70 € HT

Soit total moins et plus-values marché = - 8 403,16 € HT

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

☐

NON

☒

OUI

Montant de l'avenant :

- Montant HT : - 8 403,16 €
- Taux de la TVA : 20 % soit : - 1 680,03 €
- Montant TTC : - 10 083,79 €
- % d'écart introduit par l'avenant : -0,74 %

Nouveau montant du marché public :

- Montant HT : 1 133 352,32 €
- Taux de la TVA : 20% soit 226 670,46 €
- Montant TTC : 1 3640 022,78 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Représenté par : M ^r Vernier Arthur	Nîmes le 28/10/25	 EIFFAGE ROUTE EST LANGELOU ROUSSILLON 186, route de Beaucaire - CS 2000 30031 NÎMES CEDEX 1 Tél. : 04 66 28 22 22 - Fax : 04 66 26 30 85

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

normalisés et n...
et Pénologie